

FIP^o Outre-Mer Inter Invest n°2

Fonds d'Investissement
de Proximité

Au sens de l'article L. 214-31 du Code monétaire et
financier (CMF)

RAPPORT ANNUEL
31 décembre 2021

Société de gestion



Avertissement

Inter Invest Capital est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (agrément GP-15000006) en qualité de société de gestion de portefeuille de fonds d'investissement alternatifs depuis le 25 février 2015.

Le présent document a été préparé par Inter Invest Capital pour les souscripteurs du FIP Outre-Mer Inter Invest n°2 (le "Fonds"), conformément au règlement et à la réglementation applicable au Fonds. Il contient des informations à caractère confidentiel qui vous sont communiquées en votre qualité de porteur de parts du Fonds. **Il vous est rappelé que vous avez souscrit à un engagement de confidentialité sur toute information confidentielle relative au Fonds et à ses participations en devenant porteur de parts du Fonds.**

Les termes et expressions écrits avec une majuscule et utilisés dans ce rapport annuel et qui ne sont pas définis dans le corps du texte auront, sauf stipulations contraires, les significations qui leur sont données dans le règlement du FIP Outre-Mer Inter Invest n°2 (le "Fonds").

Principales caractéristiques

Caractéristiques principales du Fonds

Nom du Fonds	Outre-Mer Inter Invest n°2
Société de gestion	Inter Invest Capital (agrément AMF n° GP-15000006)
Taille du fonds (engagement)	24 016 838,00 €
Devise	Euro
Domiciliation	France

Informations réglementaires

Forme juridique	Fonds d'investissement de proximité
Régulateur	Autorité des Marchés Financiers ("AMF")
Lignes directrices de valorisation	International Private Equity & Venture Capital Valuation Guidelines
Rachat	Les demandes de rachat sont bloquées pendant toute la durée du Fonds

Dates clés

Constitution	28 août 2019
Fin de période de souscription	30 juin 2020
Durée de vie du Fonds	jusqu'au 30 juin 2027, prorogeable deux fois un an
Clôture de l'exercice fiscal	31 décembre
Calcul des valeurs liquidatives	30 juin / 31 décembre

Stratégie d'investissement

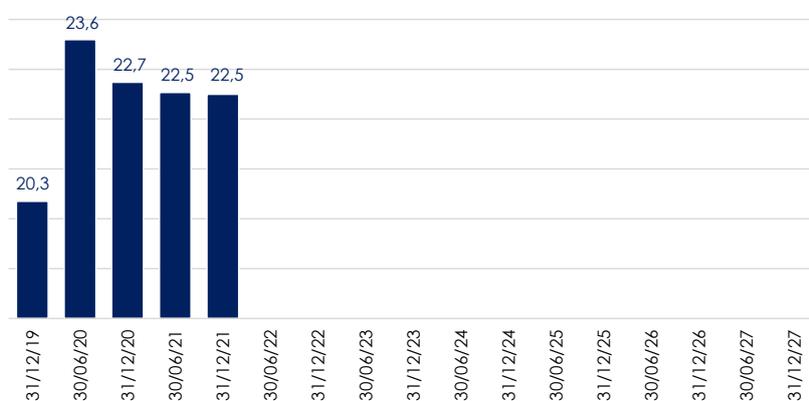
Stratégie	Objectif d'investissement dans des PME à différents stades de maturité
Zone Géographique	DOM-COM
Montant unitaire	Maximum 2,4m€
Gérants du Fonds	Benjamin Cohen, Julien Hugot, Sylvain Laporte

Prestataires

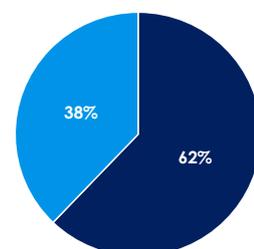
Auditeurs	Mazars
Dépositaire	RBC Investor Services Bank France
Déléataire Administratif & Comptable	Inter Invest Services

Informations clés

Evolution de l'Actif Net depuis l'origine (M€)



Répartition de l'Actif Net



■ Non coté ■ Disponibilités
■ OPCVM

Part	Nombre	Valeur nominale	Valeur liquidative	Montant distribué	Performance depuis 1 an	Performance depuis l'origine
A	23 956 738	1,00 €	0,94 €	-	-1,0%	-6,1%
B	60 100	1,00 €	-	-	n/a	n/a

Commentaire de gestion

Evènements survenus après la clôture de l'exercice

Les comptes annuels établis au titre de l'exercice 2021 tiennent compte du contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a persisté au cours de cet exercice avec des périodes de confinements (en avril 2021) et de couvre-feu. L'impact de cette crise s'est largement fait ressentir sur les sociétés du portefeuille du Fonds et s'en trouve reflété dans la valorisation. Cependant il n'est pas possible à ce jour d'estimer sur le long terme les impacts de cette crise sanitaire sur les comptes du Fonds, ni les perspectives éventuelles de sortie de crise. Pour ce qui concerne les évènements tragiques qui se déroulent actuellement en Ukraine, la Société de Gestion n'a pas, à ce jour, connaissance de clients situés dans cette région ou en Russie ni de participations dans ces deux pays.

Orientation de gestion

Le Fonds a pour objectif d'investir dans des sociétés exerçant leurs activités exclusivement dans des établissements situés :

- dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, La Réunion, Mayotte, Guyane, Martinique)
- à Saint-Barthélemy,
- à Saint-Martin,
- à Saint-Pierre-et-Miquelon,
- en Nouvelle-Calédonie,
- en Polynésie française, et
- dans les îles Wallis et Futuna.

(la « Zone Géographique »)

étant précisé que l'actif du Fonds ne peut être constitué à plus de 50 % de titres financiers, parts de société à responsabilité limitée et avances en compte courant de Sociétés Régionales exerçant leurs activités principalement dans des établissements situés dans une même collectivité de la Zone Géographique, ou ayant leur siège social dans cette même collectivité de la Zone Géographique.

Depuis l'ouverture de la période d'investissement, le Fonds a réalisé 2 investissements en Martinique, 2 investissements en Guadeloupe, 2 à la Réunion, 1 en Guyane, 1 à Mayotte, 1 en Nouvelle-Calédonie et 1 à Saint-Barthélemy.

Au 31/12/2021, le contrôle des ratios d'investissement fait ressortir que :

- le quota juridique mentionné au L214-28 du CMF visé au 4.1.1. F du Règlement du Fonds est atteint, le ratio correspondant étant de 58,8% ;
- le quota d'investissement mentionné au II de l'article 163 quinquies B du CGI visé au 4.1.2. du Règlement du Fonds est atteint, le ratio correspondant étant de 56,6% ;
- le Quota de 70% tel que défini au 4.1.1.G du Règlement du Fonds et aux dispositions de articles 199 terdecies-O A, VI ter A du CGI devant être atteint le 31 décembre 2022 est égal à 58,8% de l'actif du Fonds.

Portefeuille

Sociétés en portefeuille

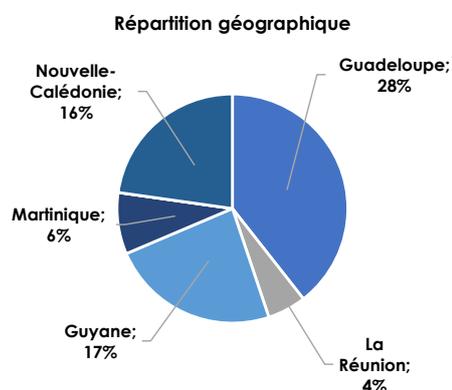
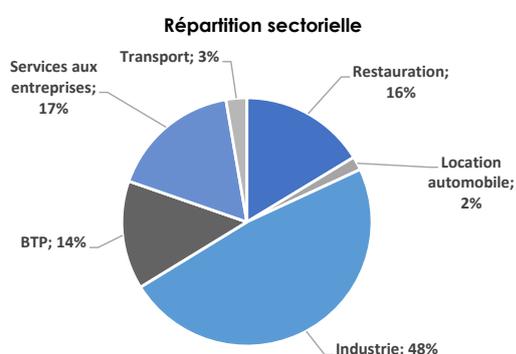
Société	Date du 1er investissement	Instruments ¹	Détention ²	Montant investi (k€)	Valorisation (k€)	Multiple
NLT Réunion	févr-20	AO	12,22%	250,5	187,9	0,75x
Fret Express Caraïbes	juin-20	AO	25,33%	380,0	380,0	1,00x
ZOT Isolation	oct-20	OC	33,33%	300,0	315,0	1,05x
L'Atelier	déc-20	AO / OC	26,08%	2 300,0	2 380,5	1,04x
Amazonie Paysage	févr-21	OC	31,15%	2 398,5	2 440,8	1,02x
Calédonienne de Valc	févr-21	OC	33,86%	2 304,5	2 384,6	1,03x
Capes Dole	mars-21	OC	10,01%	2 300,1	2 319,8	1,01x
Kwide Invest	avr-21	AO / OC	34,64%	1 696,0	1 708,4	1,01x
Geni.D	mai-21	AO / OC	33,33%	500,4	506,5	1,01x
Nikel Chrome O.I.	juil-21	AO / OC	34,69%	1 700,0	1 705,3	1,00x
Total				14 130,0	14 328,8	1,01x

¹ AP : "Action de Préférence" ; AO : "Action Ordinaire" ; OC : "Obligation Convertible"

² Sur une base "fully diluted"

Sociétés cédées

Société	Date du 1er investissement	Date de cession	Montant investi (k€)	Produits de cession (k€)	Multiple	TRI
Total			0,0	0,0		



Détail des sociétés en portefeuille



Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	NLT Réunion
Forme juridique	SAS
Président	Badis Aggoune
Synthèse activité	Exploitation d'un site internet et location de véhicules de tourisme de courte durée à la Réunion.
Secteur	Location automobile
Zone géographique	La Réunion
Date 1er investissement	févr-20
Instruments financiers	AO
% du capital (fully diluted)	12,22%
Montant investi (k€)	250,5
Valorisation (k€)	187,9
Multiple	0,75x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26	déc-27
CA	154	640	1 298	724							
Var n/(n-1)		315,6%	102,8%	-44,2%							

Description de l'activité

Créée en novembre 2016 et basée à St Paul à la Réunion, la société Nouloutou permet la mise en relation via un site internet de particuliers propriétaires d'un bien (voiture, logement) avec des particuliers susceptibles de les louer. Le développement de la société s'est principalement construit sur la location de voitures entre particuliers. La demande de location étant largement supérieure à l'offre, la société a décidé d'acquérir une première flotte de véhicules qu'elle met à disposition sur un parking qu'elle loue sur la commune de St Gilles (zone touristique de l'Ouest de l'île) et de St Pierre (dans le Sud).

Développements récents

La crise sanitaire a mis à mal le business model de la Société compte tenu de la baisse de la fréquentation touristique, le modèle agile de l'entreprise lui a permis de limiter les charges, de répondre à la demande locale et finalement de se projeter avec une croissance du chiffre d'affaires et une rentabilité d'exploitation qui devrait s'améliorer à fin 2021.

Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	Fret Express Caraïbes
Forme juridique	SAS
Président	Patrice AMANOU
Synthèse activité	Société de transports maritimes de fret entre la Martinique et Sainte-Lucie
Secteur	Transport
Zone géographique	Martinique
Date 1er investissement	juin-20
Instruments financiers	AO
% du capital (fully diluted)	25,33%
Montant investi (k€)	380,0
Valorisation (k€)	380,0
Multiple	1,00x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26	déc-27
CA											
Var n/(n-1)											

Description de l'activité

Les dirigeants sont les fondateurs de Transport Express Caraïbes, participation du FIP. De par leurs expériences ils ont constaté une demande grandissante pour le petit fret inter-îles. En réponse à ce constat ils lancent la société Fret Express Caraïbes qui va desservir via un navire dédié, Fort-de-France (port de marchandises) et Castries (sis sur St Lucie). La commande du navire a été passée auprès d'ODC Marine pour une livraison et un début d'activité mi-2021.

La société Transport Express Caraïbes est associée à hauteur de 13,33% et a par ailleurs réalisé un apport en compte courant d'associé permettant de lancer la commande de la nouvelle vedette.

Développements récents

La vedette a été mise en service à la fin du 1er semestre 2021. D'abord positionnée au Marin, elle est désormais basée à Fort de France ce qui va permettre d'améliorer les synergies avec le port marchand et les autres professionnels.

L'activité suit le prévisionnel transmis malgré la crise sanitaire et les blocages de fin d'année qui ont ralenti l'activité (port bloqué) mais la reprise se profile correctement.



Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	ZOT Isolation
Forme juridique	SAS
Président	Michel DIJOUX
Synthèse activité	Travaux d'isolation
Secteur	BTP
Zone géographique	La Réunion
Date 1er investissement	oct-20
Instruments financiers	OC
% du capital (fully diluted)	33,33%
Montant investi (k€)	300,0
Valorisation (k€)	315,0
Multiple	1,05x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	juin-17	juin-18	juin-19	juin-20	juin-21	juin-22	juin-23	juin-24	juin-25	juin-26	juin-27
CA											
Var n/(n-1)											

Description de l'activité

Zot Isolation lance une activité d'isolation des combles appuyée sur la Loi dite « Pope » du 13 juillet 2005 en faveur de la transition énergétique qui contraint les distributeurs d'énergie fossiles à réaliser des économies d'énergie qui passent par l'achat de Certificats d'Economie d'Énergie (créés notamment par l'isolation des combles des maisons individuelles).

Développements récents

Le premier exercice est marqué par (i) un retard dans le démarrage de l'activité de 2 mois compte tenu des problématiques de fret international, et (ii) des frais liés au lancement. Le second semestre 2021 a également été perturbé puisque la deuxième équipe devait être recrutée à cette période mais le manque de matières premières a freiné le développement de l'entreprise. La nouvelle équipe sera embauchée en janvier 2022 et le management a structuré l'approvisionnement pour disposer d'un stock tampon adéquat. Une troisième équipe sera recrutée au printemps prochain pour absorber la croissance. Malgré ces événements exogènes, l'entreprise atteint un chiffre d'affaires de 350k€ à fin 2021 et une rentabilité d'exploitation de 10%.



Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	L'Atelier
Forme juridique	SAS
Président	Guy JOB
Synthèse activité	Restaurant gastronomique sous licence "L'Atelier de Joël Robuchon" à Saint-Barthélemy
Secteur	Restauration
Zone géographique	Saint-Barthélemy
Date 1er investissement	déc-20
Instruments financiers	AO / OC
% du capital (fully diluted)	26,08%
Montant investi (k€)	2 300,0
Valorisation (k€)	2 380,5
Multiple	1,04x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26	déc-27
CA											
Var n/(n-1)											

Description de l'activité

L'Atelier développe un concept gastronomique innovant à Saint-Barthélemy, lieu de tourisme haut de gamme où la clientèle est à 80% américaine. L'emplacement du projet se situe dans le triangle d'or sur le port de Gustavia, point de convergence des yachts et des touristes résidants dans les hôtels de l'île. Le concept de l'Atelier de Joël Robuchon à Saint-Barthélemy se décline en 3 espaces distincts afin de répondre à toutes les attentes des clients : l'Atelier de Joël Robuchon, le Club de Joël Robuchon et la Boutique de Joël Robuchon.

Développements récents

L'ouverture effective du restaurant a eu lieu le 1^{er} juillet 2021. Ce dernier a obtenu le label de "Maître Restaurateur" en septembre 2021. Le démarrage de l'activité a été perturbé par les restrictions sanitaires, les retards de travaux et des problématiques RH. Désormais l'Atelier, le rooftop et la boutique sont ouvertes, la saison s'annonce positive avec un afflux touristique sur cette fin d'année qui devrait permettre de rattraper le retard. Le chiffre d'affaires à fin 2021 atteint 4m€ et l'EBITDA s'élève à 519k€, de bons ratios d'activité malgré les événements intervenus depuis l'ouverture.



Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	Amazonie Paysage
Forme juridique	SAS
Président	Olivier Gomila
Synthèse activité	Société d'aménagement urbain et paysager en Guyane.
Secteur	Services aux entreprises
Zone géographique	Guyane
Date 1er investissement	févr-21
Instruments financiers	OC
% du capital (fully diluted)	31,15%
Montant investi (k€)	2 398,5
Valorisation (k€)	2 440,8
Multiple	1,02x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26	déc-27
CA			2 320	2 772							
Var n/(n-1)				19,5%							

Description de l'activité

Amazonie Paysage est une société d'aménagement paysager faisant partie du groupe Guyamazonie. Amazonie Paysage a réalisé une croissance externe sur GIG, société guyanaise d'aménagement urbain, spécialiste en pose de protections périphériques. GIG est aussi un des principaux concurrents d'Amazonie Paysage avec 5m€ de CA pour environ 800k€ d'EBITDA. Le regroupement des deux sociétés permet de créer des synergies et de participer conjointement aux appels d'offres.

Développements récents

L'intégration de l'entreprise a été un succès malgré quelques retards sur la partie ressources humaines et l'intégration de la comptabilité. L'activité a été perturbée par les impacts de la crise sanitaire avec des arrêts et retards sur les chantiers qui ont donc retardé et décalé les prestations de GIG et Amazonie Paysage.

Malgré ces événements GIG revient à un niveau d'activité d'avant crise avec un chiffre d'affaires proche de 5m€ et 2,5m€ pour Amazonie Paysage. Les structures sont rentables et ont des carnets de commandes permettant d'envisager de la croissance sur 2022.



Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	Calédonienne de Valorisation
Forme juridique	SAS
Président	Jean-Marc Bruel
Synthèse activité	Société de valorisation de déchets en Nouvelle-Calédonie
Secteur	Industrie
Zone géographique	Nouvelle-Calédonie
Date 1er investissement	févr-21
Instruments financiers	OC
% du capital (fully diluted)	33,86%
Montant investi (k€)	2 304,5
Valorisation (k€)	2 384,6
Multiple	1,03x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	sept-17	sept-18	sept-19	sept-20	sept-21	sept-22	sept-23	sept-24	sept-25	sept-26	sept-27
CA			0	9							
Var n/(n-1)											

Description de l'activité

La société CDV fondée en 2014, souhaite installer des turbines à biogaz sur le site de traitement de déchets du Grand Nouméa qui est géré par une filiale la société CSP. Les turbines vont permettre de valoriser les gaz provenant de la décomposition des déchets, générant ainsi de l'électricité et qui sont aujourd'hui brûlés.

Développements récents

L'installation des turbines n'a pas encore démarré mais devrait se dérouler sur l'année 2022.



Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	Capes Dole
Forme juridique	SA
Président	Jean-Claude PITAT
Synthèse activité	Société de captage, d'embouteillage et de vente d'eau de table
Secteur	Industrie
Zone géographique	Guadeloupe
Date 1er investissement	mars-21
Instruments financiers	OC
% du capital (fully diluted)	10,01%
Montant investi (k€)	2 300,1
Valorisation (k€)	2 319,8
Multiple	1,01x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26	déc-27
CA			16 654	17 007							
Var n/(n-1)				2,1%							

Description de l'activité

La société exploite la concession des Sources Dolé à Gourbeyre en Guadeloupe. Ses activités incluent l'embouteillage et la vente des eaux de table, la production et la commercialisation des emballages PET (plastique de type polyester) également vendus aux producteurs locaux de jus de fruits frais.

Développements récents

La société mène un programme d'investissement de 17m€ sur les 5 prochaines années, incluant la construction d'une nouvelle usine pour 12m€ et l'agrandissement de ses capacités logistiques pour 5m€.

Le business model de la société, sa notoriété et sa position d'acteur incontournable lui permet d'avoir une croissance constante et une forte récurrence de l'activité.

L'activité a montré une bonne résilience en période de crise sanitaire (vente en GMS - magasins de 1^{ère} nécessité).



Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	Kwide Invest
Forme juridique	SAS
Président	Eddy MONTHIEUX
Synthèse activité	Groupe de BTP spécialiste des ouvrages en bois sur la Guadeloupe et en Guyane.
Secteur	BTP
Zone géographique	Guadeloupe
Date 1er investissement	avr-21
Instruments financiers	AO / OC
% du capital (fully diluted)	34,64%
Montant investi (k€)	1 696,0
Valorisation (k€)	1 708,4
Multiple	1,01x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26	déc-27
CA			43 197	36 349							
Var n/(n-1)				-15,9%							

Description de l'activité

La société Kwide Invest détient 75% du groupe Xylo Finance. Créé en 1994 et basé en Guadeloupe, le groupe Xylo regroupe 27 sociétés dans le secteur du BTP spécialisées dans la menuiserie / charpente et les ouvrages en bois sur la Guadeloupe et la Guyane.

Développements récents

Le groupe a connu une année 2021 en dent de scie avec les impacts de la crise sanitaire qui ont engendré des retards d'exécution dans les chantiers, des délais d'approvisionnements rallongés et une hausse du coût des matières premières. En complément le groupe est en réorganisation suite à la reprise par Kwide Invest. Malgré ces éléments négatifs, la diversification du groupe a permis d'obtenir un chiffre d'affaires consolidé à 40m€ et une rentabilité qui se dégrade légèrement sur les métiers historiques avec la hausse des coûts. La trésorerie brute s'élève à 5m€ à fin 2021 et le groupe a de belles perspectives avec un carnet de commandes s'élevant à 47m€.



Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	Geni.D
Forme juridique	SAS
Président	Thierry Lauzea
Synthèse activité	Fabrication et distribution de chocolats et confiseries en Martinique.
Secteur	Industrie
Zone géographique	Martinique
Date 1er investissement	mai-21
Instruments financiers	AO / OC
% du capital (fully diluted)	33,33%
Montant investi (k€)	500,4
Valorisation (k€)	506,5
Multiple	1,01x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	juin-17	juin-18	juin-19	juin-20	juin-21	juin-22	juin-23	juin-24	juin-25	juin-26	juin-27
CA			851	724	962						
Var n/(n-1)				-14,9%	32,9%						

Description de l'activité

Créé en 2004 et basé au Lamentin, le groupe Frères Lauzea est une entreprise familiale comprenant deux sociétés opérationnelles. Elles sont dirigées conjointement par Thierry Lauzea et son frère Jimmy, responsable de la production. Fleuron de la gastronomie antillaise, la société figure régulièrement dans le classement des meilleurs chocolatiers français. La société GENI.D est la structure de production qui détient 100% de Lauz, la société de distribution.

Développements récents

En 2021, le groupe a eu l'opportunité d'ouvrir une nouvelle boutique dans le principal centre commercial de l'île ainsi qu'un comptoir au sein d'un supermarché Carrefour.

Du fait de ces ouvertures, l'entreprise connaît une croissance de son chiffre d'affaires mais le développement est freiné par la crise sanitaire. De plus la saison de Noël 2021 a été retardée et impactée par les événements de cette fin d'année en Martinique. Les ventes sont moins importantes que prévu mais restent supérieures à 2020.

La trésorerie a été conservée dans l'objectif de mener à bien le projet de développement du groupe.



Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	Nikel Chrome O.I.
Forme juridique	SAS
Président	Jérémy LAURENT
Synthèse activité	Société de nettoyage et propreté
Secteur	Industrie
Zone géographique	Mayotte
Date 1er investissement	juil-21
Instruments financiers	AO / OC
% du capital (fully diluted)	34,69%
Montant investi (k€)	1 700,0
Valorisation (k€)	1 705,3
Multiple	1,00x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26	déc-27
CA	2 881	3 787	4 681	5 373							
Var n/(n-1)		31,4%	23,6%	14,8%							

Description de l'activité

Jeremy Laurent, via sa société NCOI, a réalisé en juillet 2021 une croissance externe sur la société de nettoyage industriel Nikel Chrome ("NCN"). Cette dernière créée en 2004 est basée à Mamoudzou. Elle est détenue à hauteur de 5% par son DG, Nickel Chrome, qui détient 75% de part de marché sur Mayotte, travaille majoritairement avec des acteurs publics ou parapublics mais également avec des sociétés privées.

Développements récents

La reprise de NCN s'est appuyée sur une dette bancaire de 2,4m€.

La reprise de l'activité par le nouveau dirigeant se déroule correctement et 2021 devrait voir une stabilisation du chiffre d'affaires. La tendance sur 2021 est à une légère décreue compte tenu d'acteurs publics en situation financière délicate qui ont dû renoncer à cette prestation de service. En revanche, la rentabilité devrait s'améliorer en relatif grâce au travail réalisé sur l'efficacité opérationnelle (revue des planning, etc).



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FIP Outre-Mer Inter Invest N°2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

FIP Outre-Mer Inter Invest N°2

21 ,rue Fortuny
75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FIP Outre-Mer Inter Invest N°2,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds d'investissement de proximité (FIP) Outre-Mer Inter Invest N°2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FIP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces modalités.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FIP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FIP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FIP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



2022.05.04

17:57:50

+02'00'

Jean-Luc MENDIELA



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FIP Outre-Mer Inter Invest N°2

Attestation du commissaire aux comptes relative à la
composition de l'actif au 31 décembre 2021

FIP Outre-Mer Inter Invest N°2

21 ,rue Fortuny
75017 Paris

Attestation du commissaire aux comptes relative à la composition de l'actif au 31 décembre 2021

A la société de gestion,

En notre qualité de commissaire aux comptes du FIP Outre-Mer Inter Invest N°2, et en application des dispositions de l'article L. 214-24-49 du code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 31 décembre 2021 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du FIA acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du FIA acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique*



**2022.02.1
7 15:15:05
+01'00'**

Jean-Luc MENDIELA

Etats financiers

Bilan

Actif (€)	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts		
Instruments financiers	14 328 781,18	3 109 688,82
Instruments financiers de capital investissement	14 328 781,18	3 109 688,82
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	14 328 781,18	3 109 688,82
Contrats financiers	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	4 435,62
Réduction des frais de Gestion	-	-
Porteurs de parts		
Charges constatées d'avance		
Autres	-	4 435,62
Comptes financiers	8 514 205,32	20 442 763,85
Total Actif	22 842 986,50	23 556 888,29

Passif (€)	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		
Capital ¹	23 038 454,27	23 707 823,60
Report à nouveau ²	-	-
Prime d'émission	-	-
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^{2,3}	-	-
Résultat de l'exercice ²	-539 525,97	-970 506,39
Total des capitaux propres	22 498 928,30	22 737 317,21
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Contrats financiers		
Autres instruments financiers		
Dettes	344 058,20	819 571,08
Charges à payer	344 058,20	819 571,08
Dettes sur acquisition de titres	-	-
Droits d'entrée Inter Invest	-	-
Autres dettes	-	-
Comptes financiers	-	-
Prêts (Ligne de crédit)	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Total Passif	22 842 986,50	23 556 888,29

¹ Capital sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du FIP

² Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

³ Sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values nettes

Engagement hors bilan

Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés	Cours ou dernière valeur connue	Valeur ajustée	Commentaires
Instruments financiers négociés sur un marché réglementé	-	-	Néant
Parts de FIA ou droits d'entités étrangères assimilées à des FIA	-	-	Néant

Engagements sur opérations de marché (€)	31/12/2021	31/12/2020
Opérations de couverture	n/a	n/a
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations	n/a	n/a
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Engagements non liés à des opérations de marché

Société	Nature de l'engagement	Échéance	Montant	Modalités de mise en œuvre

Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers

Libellé	Quantité	Evaluation	Devise	Pourcentage de l'Actif Net
Néant				
Total				

Compte de résultat

(€)	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières (I)	187 707,80	4 435,62
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur instruments financiers de capital investissement	187 707,80	4 435,62
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Charges sur opérations financières (II)	-2 476,56	-50 211,96
Charges sur contrats financiers	-	-
Autres charges financières	-2 476,56	-50 211,96
Résultat sur opérations financières (total I - II)	185 231,24	-45 776,34
Autres produits (III)	863,20	-
Frais de gestion (IV)	-725 620,41	-924 730,05
Résultat net de l'exercice (total I - II + III - IV)	-539 525,97	-970 506,39
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (total I - II + III - IV +/- V - VI)	-539 525,97	-970 506,39

Règles et méthodes comptables

La devise de comptabilité du portefeuille est l'Euro.

Les comptes annuels sont arrêtés au 31 décembre 2021. L'exercice 2021 constitue un exercice d'une durée de 12 mois. Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions prévues par le Règlement n°2014-01 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

1. Principes et méthodes d'évaluation des actifs

Le portefeuille du Fonds est évalué selon les critères suivants, appliqués dans la mesure du possible conformément aux recommandations de l'IPEV (« International Private Equity & Venture Capital ») Valuation Board en vigueur, approuvées par Invest Europe (anciennement European Private Equity & Venture Capital Association - EVCA) en vigueur, en fonction de la nature des Investissements détenus :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués sur la base du premier cours de bourse inscrit au jour de réévaluation. En cas de restrictions légales, réglementaires ou conventionnelles à la cessibilité des instruments (ex : contraintes de lock up ou clauses équivalentes dans le pacte d'actionnaires), et en fonction des circonstances propres d'investissement, la société de gestion pourra appliquer des décotes visant à refléter l'illiquidité du titre.

- Les titres négociés sur un marché non actif sont soumis aux règles de valorisation des titres non négociés sur un marché (définies ci-après).

- L'évaluation des titres non négociés sur un marché est établie à partir de leur prix de revient durant les premiers mois postérieurs à l'acquisition. Par la suite, la réévaluation se fait en priorité par usage de références externes, particulièrement en cas de transaction significative récente (par exemple, augmentation de capital ou transaction portant sur une part significative du capital de la société) avec un tiers indépendant. Lorsqu'il existe une offre ferme et récente revue d'un tiers indépendant se portant acquéreur pour un prix jugé fiable et raisonnable, la réévaluation est fondée sur ce prix. En l'absence de références externes, il est recouru à des modèles financiers (par exemple modèles d'actualisation des flux « DCF ») ou méthode des multiples).

- En cas d'impossibilité de recourir aux autres méthodes, la valorisation des titres s'effectuera sur la base du prix d'acquisition. Cette transaction constitue alors l'unique indication de valeur de l'actif économique de la société en portefeuille.

- Dans une telle situation, il peut être nécessaire d'appliquer une provision à la valeur issue de cette opération afin de tenir compte du caractère moins pertinent de la transaction en raison du temps écoulé ou d'un environnement différent.

- Quel que soit le mode de valorisation retenu (y compris lorsqu'il s'agit du prix de revient), en cas d'évolution défavorable de la situation de l'entreprise, de ses perspectives, de sa rentabilité ou de sa trésorerie, la réévaluation est révisée à la baisse.

- Les parts de FCP et SICAV ainsi que les droits d'entités étrangères assimilées sont valorisées à la dernière valeur connue communiquée par la société gérant l'entité, excepté lorsque la société de gestion estime que cette valeur ne satisfait pas aux critères d'évaluation définis au présent article. Lorsque des distributions et/ou libérations de capital sont intervenues depuis la date à laquelle la dernière valorisation des parts ou droits a été calculée, cette valorisation sera alors retraitée des flux financiers réalisés postérieurement.

- Les obligations ainsi que les avances en compte courant sont enregistrées et évaluées pour leur montant nominal, quelle que soit leurs échéances. Après la période de maintien au prix de revient dans les mois postérieurs à l'investissement, le montant nominal est majoré des intérêts courus et/ou capitalisés.

- Les titres de créances négociables (TCN) de durée de vie inférieure à 3 mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restante à courir devient inférieure à 3 mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En cas d'événement de crédit affectant le crédit de l'émetteur, la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à 3 mois. Dans le cas particulier d'un TCN indexé sur une référence de taux variable (essentiellement l'EONIA), une écriture dans la comptabilité de l'OPCVM enregistrera l'impact du mouvement de marché (calculé en fonction du spread de marché de l'émetteur, c'est à dire de l'écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur).

- Les TCN de maturité supérieure à 3 mois sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

- Les taux de marché utilisés sont : (i) pour l'Euro, les taux officiels Euribor, (ii) pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode OIS), (iii) pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode OIS).

- Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

- Les options (BSA, ORA, OCA ...) sont valorisées au prix des nouvelles actions auxquelles leur exercice donne droit diminué du montant du nominal qui devrait être versé dans l'hypothèse d'une souscription effective de ces nouvelles actions. Cette valorisation intervient dès lors que l'exercice des options est possible. De plus, il convient d'ajouter à la valeur des OCA/ORA la valeur des intérêts courus dès lors que le contrat d'émission prévoit leur paiement lorsqu'elles sont exercées.

- Les engagements hors bilan de libération ultérieure de capital sont valorisés à leur nominal. Les options que le Fonds s'est engagé à exercer sous certaines conditions sont valorisées au prix d'exercice de ces options ou à défaut au prix d'acquisition des instruments liés à ces options. Dans le cas d'un paiement différé sur acquisition ou cession d'actifs, lorsque la dette ou la créance est certaine ou conditionnelle, elle est valorisée pour la somme correspondante ou estimée dans les comptes du Fonds concerné. Ces engagements seront décrits de manière détaillée dans les annexes aux comptes.

- La valorisation des garanties de passif obtenues ou accordées sur l'acquisition ou la cession d'actifs est décrite de manière détaillée dans les annexes aux comptes. Lorsque la société de gestion dispose d'éléments probants permettant de prévoir leur exercice, la valeur estimée correspondante est inscrite dans les comptes.

2. Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode suivie pour la comptabilisation des valeurs à revenu fixe est celle des produits encaissés

3. Politique de distribution

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat : Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, primes et lots, dividendes, et de tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

- Les plus et moins-values : Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

La société de gestion peut procéder à la distribution de l'intégralité des revenus du Fonds et des produits de cession de ses participations, après déduction des frais et commissions du Fonds.

La société de gestion peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des sommes distribuables comptabilisées à la date de la décision.

4. Frais de gestion et frais divers

REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

Les frais récurrents de fonctionnement et de gestion du Fonds recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds (dépenses), à l'exception des frais de transactions. Ils sont exprimés en charges comprises.

Ces frais comprennent notamment :

- la rémunération de la Société de gestion,
- la rémunération des intermédiaires chargés de la commercialisation,
- les frais générés par l'information réglementaire et commerciale des porteurs de parts.

La Société de gestion prélèvera 2,54% net de taxe par an au titre des frais de fonctionnement et de gestion du Fonds.

L'assiette de la rémunération annuelle de la Société de gestion est le montant total des souscriptions recueillies par le Fonds (hors droits d'entrée). La rémunération est perçue annuellement le 31 décembre de chaque année, sur la base de l'assiette applicable telle qu'indiquée ci-dessus.

FRAIS NON RECURRENDS DE FONCTIONNEMENT

Le Fonds pourra régler directement des dépenses liées aux activités d'investissement (réalisées ou non réalisées), de suivi et de désinvestissement du Fonds. Pour les dépenses que la Société de gestion aurait avancées pour le compte du Fonds, elle pourra en obtenir le remboursement. Il en sera ainsi notamment pour les frais et honoraires d'audit, d'expertise et de conseil juridique, les autres frais, impôts et taxes pouvant être dus à raison ou à l'occasion des acquisitions ou cessions sous quelque forme que ce soit et notamment les droits d'enregistrement, les commissions d'intermédiaires et les frais d'actes et de contentieux éventuellement engagés pour le compte du Fonds dans le cadre d'acquisition et de cession de titres détenus par le Fonds (hormis les frais correspondant à un litige où la responsabilité de la Société de gestion a été établie par une juridiction). Ce remboursement sera effectué aux frais réels, sur présentation de justificatifs. Le Fonds réglera également directement les honoraires des prestataires mandatés le cas échéant pour l'évaluation des actifs.

Le montant de ces dépenses est estimé à 0,01% du montant total des souscriptions recueillies par le Fonds (hors droits d'entrée) par an en moyenne annuelle sur l'ensemble de la durée de vie du Fonds.

FRAIS DE RUPTURE

Les frais de rupture sont à la charge du Fonds.

FRAIS DE CONTENTIEUX

Les frais de contentieux engagés par la Société de Gestion dans le cadre de litiges l'opposant à des porteurs de parts liés au respect par eux des dispositions du règlement, sont à la charge exclusive du Fonds.

Les frais de contentieux engagés par la Société de Gestion dans le cadre de la gestion des participations du Fonds sont à la charge exclusive du Fonds.

Lorsque ces frais sont liés à des litiges desquels il résulte d'une décision de justice que la Société de Gestion a commis une faute grave ou lourde, ladite Société de Gestion doit rembourser au Fonds les frais dont il a fait l'avance.

FRAIS DE CONSTITUTION

A la clôture de la Période de Souscription, le Fonds versera à la Société de gestion, un montant TTC égal à 1,00% du montant total des souscriptions recueillies par le Fonds (hors droits d'entrée) en compensation de l'ensemble des frais et charges supportés par elle au titre de la constitution de celui-ci.

TAUX DE FRAIS ANNUEL MOYEN

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier ;

- et le montant maximal des souscriptions initiales totales en incluant les droits d'entrée susceptibles d'être acquittés par la souscripteur.

Les taux mentionnés dans ce tableau correspondent aux ratios entre les frais ou la commission et le montant maximal des souscriptions initiales totales.

Catégorie agrégée de frais (D. 214-80 du code monétaire et financier)	Droits d'entrée et de sortie	Frais récurrents de gestion & fonct.	Com. de constitution	Frais de fonction. non récurrents	Frais de gestion indirects (1)	Totaux des taux de frais gestionnaire et
Rappel des TFAM gestionnaire et distributeurs maxima sur la durée de vie du fonds ou de la holding, tels que présentés	0,56%	3,95%	0,11%	0,95%	0,95%	6,52%
Taux constatés chaque année et sur la durée écoulée du fonds ou de la société (gestionnaire et distributeur)	Exercice 2019	2,97%	0,00%	1,00%	0,00%	3,98%
	Exercice 2020	0,36%	3,41%	0,14%	0,30%	4,41%
	Exercice 2021	0,00%	2,54%	0,00%	0,48%	3,03%
	TFAM de la période	0,97%	2,48%	0,31%	0,43%	0,29%

5. Evènement postérieur à la clôture

Les comptes annuels sont établis dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19. Il n'est pas possible d'estimer, à ce jour, les impacts de cette crise sanitaire sur les comptes du FIP. Les comptes 2021 tiennent compte des effets de cette crise.

Décomposition du capital

(€)	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Apports	24 016 898,30	24 035 308,00	-18 409,70
Capital souscrit ¹	24 016 898,30	24 035 308,00	-18 409,70
Prime de souscription	-	-	-
Capital non appelé ²	-	-	-
Résultat de la gestion	-1 517 970,00	-1 297 990,79	-219 979,21
Résultat de l'exercice	-539 525,97	-970 506,39	430 980,42
Cumul des résultats capitalisés des exercices précédents	-1 177 176,41	-206 670,02	-970 506,39
Plus-values réalisées	-	-	-
sur instrument financier de capital investissement	-	-	-
sur dépôts et sur autres instruments financiers	-	-	-
sur contrats financiers	-	-	-
Moins-values réalisées	-	-	-
sur instrument financier de capital investissement	-	-	-
sur dépôts et sur autres instruments financiers	-	-	-
sur contrats financiers	-	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-	-
Quote-part de plus-value restituée aux assureurs	-	-	-
Frais de transaction	-	-	-
Différences de change	-	-	-
Différences d'estimation	198 732,38	-120 814,38	319 546,76
sur instrument financier de capital investissement	198 732,38	-120 814,38	319 546,76
sur dépôts et sur autres instruments financiers	-	-	-
sur contrats financiers	-	-	-
Boni de liquidation	-	-	-
Répartitions d'actifs	-	-	-
Rachats	-	-	-
Distributions de résultats	-	-	-
Distributions de plus ou moins-values nettes	-	-	-
Répartitions d'actifs	-	-	-
Autres éléments	-	-	-
Frais de constitution	-	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice	22 498 928,30	22 737 317,21	-238 388,91

¹ Y compris les commissions de souscription acquises au FIP

² Sous déduction des commissions de rachat au FIP

Actif Net

Actif Net du Fonds (€)	31/12/2021	31/12/2020
Investissements	14 328 781,18	3 109 688,82
Portefeuille	14 328 781,18	3 109 688,82
Intérêts courus non échus sur instruments financiers de capital investissement		
Créances	-	4 435,62
Dettes	-344 058,20	-819 571,08
Trésorerie nette	8 514 205,32	20 442 763,85
Actif net du fonds	22 498 928,30	22 737 317,21

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Nb de parts à l'ouverture	Nb de parts souscrites	Nb de parts rachetées	Nombre de parts au 31/12/2021
Parts A	23 975 208	-	-18 470	23 956 738
Parts B	60 100	-	-	60 100

Ventilation de l'Actif Net par nature de parts¹

(€)	Valeur nominale unitaire	Engagement	Valeur Liquidative unitaire 31/12/2021	Valeur totale 31/12/2021
Parts A	1,00	23 956 738,00	0,9391	22 498 928,30
Parts B	1,00	60 100,00	-	-

¹ La valeur liquidative est établie selon les règles de France Invest : les valeurs ou titres non cotés sont évalués à leur prix de souscription ou d'acquisition pendant une période d'une année suivant ces opérations, sauf lorsque la société de gestion constate une détérioration notable de la situation et des perspectives de la société émettrice. La valorisation des parts du FIP Outre-Mer Inter Invest reflète la valorisation retenue pour les sociétés composant le portefeuille du Fonds minorée des frais récurrents de gestion pour la période.

Portefeuille détaillé

Sociétés en portefeuille

Société	Date invest.	Instruments ¹	Quantité de titres	Détention ²	Montant investi (k€)	Valorisation (k€)	Multiple	Diff. Estimation
NLT Réunion	févr-20	AO	167	12,22%	250,5	187,9	0,75x	-62,6
Fret Express Caraïbe	juin-20	AO	38	25,33%	380,0	380,0	1,00x	0,0
ZOT Isolation	oct-20	OC	250	33,33%	300,0	315,0	1,05x	15,0
L'Atelier	déc-20	AO	151 316		1 150,0	1 150,0	1,00x	0,0
L'Atelier	déc-20	OC	151 316		1 150,0	1 230,5	1,07x	80,5
L'Atelier				26,08%	2 300,0	2 380,5	1,04x	80,5
Amazonie Paysage	févr-21	OC	533	31,15%	2 398,5	2 440,8	1,02x	42,3
Calédonienne de v	févr-21	OC	512	33,86%	2 304,5	2 384,6	1,03x	80,1
Capes Dole	mars-21	OC	17 038	10,01%	2 300,1	2 319,8	1,01x	19,7
Kwide Invest	avr-21	AO	31		992,0	992,0	1,00x	0,0
Kwide Invest	avr-21	OC	22		704,0	716,4	1,02x	12,4
Kwide Invest				34,64%	1 696,0	1 708,4	1,01x	12,4
Geni.D	mai-21	AO	360		200,2	200,2	1,00x	0,0
Geni.D	mai-21	OC	540		300,2	306,3	1,02x	6,1
Geni.D				33,33%	500,4	506,5	1,01x	6,1
Nikel Chrome O.I.	juil-21	AO	1 400		1 400,0	1 400,0	1,00x	0,0
Nikel Chrome O.I.	juil-21	OC	32 609		300,0	305,3	1,02x	5,3
Nikel Chrome O.I.				34,69%	1 700,0	1 705,3	1,00x	5,3
Total I					14 130,0	14 328,8	1,01x	198,7

Sociétés cédées

Société	Date invest.	Instruments ¹	Quantité de titres	Détention ²	Montant investi (k€)	Prdt Cession (k€)	Multiple	TRI réalisé
Total II					0,0	0,0		0,00%
Total (I+II)					14 130,0	14 328,8	1,01x	

¹ AP : "Action de Préférence" ; AO : "Action Ordinaire" ; OC : "Obligation Convertible"

² Sur une base "fully diluted"

Etat des investissements en capital investissement

Société	Nature des titres ¹	Quantité	Prix unitaire	Coût d'acquisition
Amazonie Paysage	OC	533,00		2 398 500,00
Calédonienne de V	OC	512,00		2 304 512,00
Capes Dole	OC	17 038,00		2 300 130,00
Kwide Invest	AO	31,00		992 000,00
Kwide Invest	OC	22,00		704 000,00
Geni.D	AO	360,00		200 160,00
Geni.D	OC	540,00		300 240,00
Nikel Chrome O.I.	AO	1 400,00		1 400 000,80
Nikel Chrome O.I.	OC	32 609,00		300 002,80
Total				10 899 545,60

¹ AP : "Action de Préférence" ; AO : "Action Ordinaire" ; OC : "Obligation Convertible"

Evolution de l'évaluation des investissements en capital investissement

(€)	Coût d'acquisition			Valorisation			
	Société	31/12/2021	31/12/2020	Variation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
NLT Réunion		250 500,00	250 500,00	-	187 875,00	125 250,00	62 625,00
Fret Express Caraïbe		380 000,00	380 000,00	-	380 000,00	380 000,00	-
L'Atelier		1 150 001,60	1 150 001,60	-	1 150 001,60	1 150 001,60	-
Kwide Invest		992 000,00	-	992 000,00	992 000,00	-	992 000,00
Geni.D		200 160,00	-	200 160,00	200 160,00	-	200 160,00
Nikel Chrome O.I.		1 400 000,80	-	1 400 000,80	1 400 000,80	-	1 400 000,80
L'Atelier		1 150 001,60	1 150 001,60	-	1 230 501,71	1 151 765,99	78 735,72
ZOT Isolation		300 000,00	300 000,00	-	315 000,00	302 671,23	12 328,77
Amazonie Paysage		2 398 500,00	-	2 398 500,00	2 440 818,74	-	2 440 818,74
Calédonienne de V		2 304 512,00	-	2 304 512,00	2 384 570,12	-	2 384 570,12
Capes Dole		2 300 130,00	-	2 300 130,00	2 319 841,80	-	2 319 841,80
Kwide Invest		704 000,00	-	704 000,00	716 421,26	-	716 421,26
Geni.D		300 240,00	-	300 240,00	306 294,15	-	306 294,15
Nikel Chrome O.I.		300 002,80	-	300 002,80	305 296,00	-	305 296,00
Total Portefeuille		14 130 048,80	3 230 503,20	10 899 545,60	14 328 781,18	3 109 688,82	11 219 092,36

Etat des cessions

Société	Nature des titres	Coût d'acquisition	Prix de cession ⁽¹⁾	Plus-value	Moins-value
Total					

(1) Produit de Cession brut.

Détail des créances et des dettes

(€)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes	344 058,20	819 571,08
Provision de la commission de gestion	-	-
Provision des commissions du dépositaire	34 264,54	-
Provisions des honoraires de commissaires aux comptes	4 500,00	-
Frais juridiques	-	-
Provision pour frais de transaction	-	-
Provision des honoraires d'assurance	-	-
Autres dettes	-	-
Fournisseurs	305 293,66	819 571,08
Dettes sur acquisition de titres financiers	-	-
Créances	-	4 435,62
Investisseurs (moins-versé)	-	-
Charges constatées d'avance	-	-
Coupons/Dividendes à recevoir	-	4 435,62

Détail des frais

(€)	31/12/2021	31/12/2020	Cumul depuis la création
Rémunération de la société de gestion	-610 092,07	-819 571,08	-1 635 224,89
Commission de gestion	-610 092,07	-819 571,08	-1 635 224,89
Réduction de la commission de gestion	-	-	-
Coûts de fonctionnement opérationnel du Fonds	-115 528,34	-105 158,97	-220 687,31
Commission du dépositaire	-101 428,34	-102 158,97	-203 587,31
Honoraires du Commissaire aux comptes	-14 100,00	-3 000,00	-17 100,00
Autres Frais de Gestion	-	-	-
Assurance ACE	-	-	-
Frais juridiques et fiscaux	-	-	-
Autres frais du Fonds	-	-	-
Régularisation sur exercices antérieurs	-	-	-
Frais non supportés par les sociétés en portefeuille	-	-	-
Total	-725 620,41	-924 730,05	-1 855 912,20

Au 31 décembre 2021, le total des autres frais de gestion (hors taxes), représente 0,48% du montant total d'Engagement

Au 31 décembre 2021, le total des Frais de Gestion, représente 2,54% du montant total d'Engagement

Affectation des sommes distribuables

Résultat

(€)	31/12/2021	31/12/2020
Sommes à affecter	-539 525,97	-970 506,39
Report à nouveau		
Résultat	-539 525,97	-970 506,39
Affectation		
Distribution de résultat		
Report à nouveau		
Capitalisation Parts A	-539 525,97	-970 506,39
Capitalisation parts B		
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution par part		
Crédits d'impôts et avoirs fiscaux	-	-
Provenant de l'exercice		
Période N-1		
Période N-2		
Période N-3		
Période N-4		

Plus et moins values nettes

(€)	31/12/2021	31/12/2020
Sommes à affecter	-	-
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice		
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Affectation	-	-
Distribution de résultat		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation		
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire		

Evolution sur 5 ans des parts du Fonds

(€)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif Net du Fonds	22 498 928,30	22 737 315,42	20 349 027,00
Parts A			
Engagements	23 956 738,00	23 975 208,00	20 555 697,00
Engagements libérés	23 956 798,30	23 975 208,00	20 555 697,00
Actif Net	22 498 928,30	22 737 315,42	20 349 027,00
Répartitions d'actifs			
Distributions sur résultat			
Distributions sur plus et moins-values nettes			
Nombre de parts	23 956 738	23 975 208	20 555 697,00
Report à nouveau unitaire			
Plus et moins-values nettes unitaires reportées			
Valeur liquidative par part	0,9391	0,9483	0,9899
Parts B			
Engagements	60 100,00	60 100,00	
Engagements libérés	60 100,00	60 100,00	
Actif Net	-		
Répartitions d'actifs			
Distributions sur résultat			
Distributions sur plus et moins-values nettes			
Nombre de parts	60 100	60 100	
Report à nouveau unitaire			
Plus et moins-values nettes unitaires reportées			
Valeur liquidative par part	-	-	

Autres informations réglementaires

Frais reçus de la Société de Gestion des sociétés des Portefeuilles des Fonds

(€)	Montant
Total	-

Au titre de l'exercice 2021, la société de gestion n'a perçu aucun frais de la part des sociétés composant le portefeuille des Fonds.

Co-investissement des investisseurs

(€)	Date	Co-investisseurs	Montant
-----	------	------------------	---------

Au titre de l'exercice 2021, aucune opération n'a été effectuée en co-investissement avec un investisseur

Co-investissements réalisés avec des Fonds gérés par la société de gestion

(k€)	Date	Co-investisseurs	Montant	% de détention
Amazonie Paysage	févr.-21	FIP OM 3	801,0	10,40%
Capes Dolé	mars-21	FIP OM 3	700,0	3,05%
Nikel Chrome O.I.	juil.-21	FIP OM 3	900,0	18,37%

Au titre de l'exercice 2021, 3 co-investissements ont été réalisés avec le FIP Outre-Mer Inter Invest n°3 géré par la Société de Gestion.

Co-investissements réalisés avec l'équipe de gestion

(€)	Date	Montant investi	% de détention
-----	------	-----------------	----------------

Au titre de l'exercice 2021, aucun co-investissement avec l'équipe de gestion d'Inter Invest Capital n'a été réalisé

Instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe

Néant

Profil de risque actuel du FIA

1. Pourcentage d'actifs du FIA qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide

Les investissements du Fonds dans des sociétés non cotées sont par définition non liquides et sont gérés en tant que tels.

2. Toute nouvelle disposition prise pour gérer la liquidité du FIA

Aucune nouvelle disposition n'a été prise au cours de l'exercice pour gérer la liquidité du FIA

3. Le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par le FIA ou sa société de gestion de portefeuille, société de gestion ou gestionnaire pour gérer ces risques

Les investissements du Fonds étant réalisés dans des actifs non cotés, ce dernier présente un risque de perte en capital ainsi qu'un risque de liquidité important. La société de gestion de portefeuille a mis en place une politique de gestion des risques permettant de prévenir et gérer les différents risques auxquels s'exposent le FIA et notamment le risque de liquidité.

Autres informations réglementaires

Mandats sociaux et salariés de la Société de Gestion

Néant

Changements intervenus au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de l'exercice affectant les principales caractéristiques et les modalités de fonctionnement et de gestion du Fonds et concernant notamment :

- Sa stratégie et ses objectifs de gestion
- Les modalités d'évaluation des actifs
- Les acteurs (société de gestion, dépositaire, gestionnaire administratif et comptable)

En 2021, la Société de Gestion a recruté Benoît Sola (Associate), Marjory Garnier (Fund Manager) qui remplit le rôle de valorisateur interne pour le Fonds et Pierre Guidou (RCCI).

Changement à venir

Néant

Changement de méthodes de valorisation

Aucun changement de méthode ou de réglementation n'est à signaler dans le cadre de cet exercice.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Pour les besoins de la gestion de la trésorerie du Fonds, la Société de Gestion a ouvert un compte de trésorerie auprès de BNP Paribas en date du 13 mars 2020. La sélection de ce prestataire s'est faite dans le respect des règles de sélections et d'évaluation des prestataires définie par la Société de Gestion qui sont restées inchangées en 2021.

Utilisation des droits de vote

Conformément à l'article 319-22 et suivants du Règlement Général de l'AMF, la Société de Gestion a été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille. Durant cet exercice, les membres de l'équipe de gestion ont participé ou se sont faits représenter à l'ensemble des assemblées générales et ont été mis en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille dans 1 société investie en 2020. Pour les autres sociétés du portefeuille dont l'investissement est intervenu au cours de l'exercice 2020 / S1 2021, la Société de Gestion n'a pas eu l'occasion d'exercer ses droits de vote. Pour les autres investissements réalisés en 2021, le Fonds a souscrit à des obligations convertibles.

Les détails concernant la politique d'engagement actionnarial de la société de gestion sont disponibles sur le site Internet d'Inter Invest Capital (<https://www.inter-invest.fr/bundles/showcase/pdf/compte-rendu-politique-engagement-2020.pdf>)

Rémunération et intéressement des salariés de la Société de Gestion

La politique de rémunération de la Société de Gestion est conforme à la directive AIFM. Le montant total des rémunérations brutes distribuées aux 7,2 bénéficiaires (équivalent ETP) pour l'exercice social de la Société de Gestion, clos le 31 décembre 2021, s'est élevé à 925 k€ (dont 92k€ de rémunération variable). La part revenant aux membres du personnel exerçant une incidence significative sur le profil de risque du fonds, est récapitulée dans le tableau ci-après.

Aucun intéressement aux plus-values (carried interest) n'a été versé au cours de l'exercice 2021.

(k€)	Montant
Cadres supérieurs	597,6
Personnel de la Société de Gestion ayant une incidence significative	126,9
Total	724,5

La rémunération du personnel de la société de gestion est composée d'une part fixe, d'une part variable individuelle, d'un intéressement au résultat de la société et le cas échéant, des plus-values (carried interest) distribuées par le FIA.

La partie fixe de la rémunération doit être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard de son niveau d'expérience, de la responsabilité de son poste, de son niveau de compétence, de son degré d'expertise et de son engagement.

La part fixe de la rémunération globale d'un collaborateur est fixée au moment de son embauche. Elle est revue annuellement dans le cadre du processus de réexamen. La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération doit être absolue. Il ne doit pas y avoir de vase communicant entre l'une et l'autre partie de la rémunération.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthode qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

La partie variable de la rémunération du personnel est attribuée à la discrétion de la Direction selon deux principes, une enveloppe de rémunération variable déterminée en fonction des résultats de la société de gestion et une attribution individuelle fondée sur l'appréciation par le management de la performance sur la base de critères objectifs comme qualitatifs. Pour déterminer la part de la rémunération variable des collaborateurs, la société de gestion tient également compte des risques actuels et futurs de la société de gestion.

Les détails concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site Internet d'Inter Invest Capital (<https://www.inter-invest.fr/bundles/showcase/pdf/politique-de-remuneration.pdf>)

Prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement du Fonds

La Société de Gestion ne prend pas systématiquement en compte les critères ESG de la loi n°2010-788 dans la politique d'investissement des fonds dont elle assume la gestion. En effet, elle se repose sur les règles et contraintes particulières définies dans chacun des règlements des Fonds gérés. Dans le cas d'espèce, le règlement du Fonds ne fait pas mention des critères ESG.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

En marge du rapport sur l'exercice 2021, il est précisé que la Société de Gestion est signataire des UNPRI depuis le 27/01/2020.



capital-investissement@inter-invest.fr

Tel : 01 56 62 00 55

www.inter-invest.fr

Société de gestion

Inter Invest Capital
21, rue Fortuny – 75017 PARIS
RCS PARIS 809 672 165
Agrément AMF GP-15000006

Dépositaire

RBC Investor Services Bank France SAS
105, rue Réaumur – 75002 PARIS

Commissaire aux comptes

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DÉFENSE Cedex